FENVAC > Revue de presse > Incendie de Lubrizol à Rouen : "La cause et l'origine sont incertaines à ce (...)

Incendie de Lubrizol à Rouen : "La cause et l'origine sont incertaines à ce stade" selon l'avocate du groupe.

lundi 14 décembre 2020, par Thémis

Le 8 décembre 2020.

https://www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/incendie-de-lubrizol-a-rouen-la-cause-et-l-origine-sont-incertaines-a-ce-stade-selon-l-avocate-du-1607456789

Après la publication lundi des conclusions d'un rapport d'experts sur l'incendie de Lubrizol en septembre 2019 à Rouen, l'avocate du groupe estime "les hypothèses envisagées, voire privilégiées, ne sont à ce stade que des conjectures".

Lubrizol se réserve le droit de demander une contre-expertise, après la publication lundi des conclusions d'un rapport d'experts sur l'incendie de septembre 2019 à Rouen. Deux hypothèses sont privilégiées, un départ de feu à cause d'un lampadaire qui aurait chauffé ou à cause d'un engin de manutention qui aurait endommagé un conteneur. Dans les deux cas, l'hypothèse d'un départ de feu chez Lubrizol est privilégiée, et non pas chez l'entreprise voisine Normandie Logistique.

Mais pour l'avocate de Lubrizol France, maître Bénédicte Graulle, il faut prendre ses conclusions avec précautions. "Il y a une certitude à ce stade, c'est que la cause et l'origine sont indéterminées, sont incertaines à ce stade. Je lis les conclusions : 'l'origine de l'incendie n'a pu être précisément et formellement localisée, la cause du sinistre ne peut en l'état être formellement établie'. Donc une certitude, c'est que rien n'est certain. Les experts avancent des hypothèses envisagées, voire privilégiées, qui ne sont à ce stade que des conjectures. Une cause extérieure au site de Lubrizol n'est pas exclue quand on lit le rapport. On est sur des hypothèses, nous avons hâte de pouvoir analyser les éléments techniques et scientifiques sur lesquels ils se sont fondés pour les confronter avec nos propres éléments".

L'avocate de Lubrizol France critique la publication dans la presse, à la radio, de ces conclusions des experts qui sont normalement soumises au secret de l'instruction. "Je suis extrêmement choquée par les propos tenus par certains par voie de presse. J'invite tous ceux qui tirent de ces conclusions des déductions définitives, à relire les conclusions d'expertises. On est sur des hypothèses, la Justice ne peut se satisfaire d'hypothèses et de conjectures. Il ne s'agit là que d'une étape dans la procédure pénale, Lubrizol est présumée innocente jusqu'à l'issue de cette procédure pénale. J'invite toutes les parties à respecter le principe du secret de l'instruction et de la présomption d'innocence".

Lubrizol se réserve donc le droit de demander une contre-expertise ou des compléments d'expertise.